

l'écho de l'Argentonne



Le bourg de Rioux-Martin depuis Chez Moulin, photographie B. Nadaud

bulletin communal de Rioux-Martin – Août 2011

Sommaire

◆ Le mot du Maire	2
◆ Budget communal 2011	3
◆ Travaux communaux (Nouveau cimetière paysager, aménagement de la cour de la salle des fêtes, projet de ferme photovoltaïque Chez Birot, aménagement du bourg afin d'y limiter la vitesse et Agenda 21).....	4
◆ Service public d'assainissement non collectif (Bilan 2010, prochaines visites et révision du zonage d'assainissement).....	5
◆ La vie associative (Un Autre Regard en Argentonne, ATRAIT, le Saint-Hubert Club Chalaisien et les jardins de la Lézardière).....	6
◆ Les sentiers de randonnée	7
◆ Informations diverses (Élections, ADIL, Don du sang et info sur l'eau potable).....	11
◆ État civil et coordonnées de la mairie	12

- Le mot du Maire -

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales déjà bien engagée depuis le 16 décembre 2010, il m'a semblé bon de vous présenter et de vous résumer les conditions d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Charente, et de vous faire part de notre position actuelle.

En application de la loi du 16 décembre 2010, dans chaque département le préfet a été chargé d'élaborer pour la fin 2011 un Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), après consultation des collectivités concernées (communes, communautés de communes, syndicats...) et de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) (composée d'élus communaux et intercommunaux, d'élus des syndicats, de représentants du Conseil général et de la Région).

La loi du 16 décembre 2010 fixe les orientations à prendre en compte par la SDCI :

- ✓ la constitution d'Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, regroupant au moins 5 000 habitants,
- ✓ la définition de territoires pertinents (bassin de vie, cohérence territoriale).

La SDCI doit prendre en compte :

- ✓ la couverture intégrale du territoire par des EPCI (plus de commune isolée),
- ✓ la rationalisation des périmètres,
- ✓ la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et la disparition de syndicats devenus obsolètes,
- ✓ l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière par le rattachement des communes isolées à des intercommunalités.

Le calendrier prévisionnel des étapes à venir est le suivant :

- ✓ en août 2011 : les membres de la CDCI vont recevoir le projet de la SDCI présenté par le préfet, accompagné des avis des conseils municipaux et des organes délibérant des EPCI et des syndicats,

✓ le 31 décembre 2011 : le SDCI sera adopté après délibération par la CDCI et devra être arrêté par le préfet,

✓ Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 : prise des arrêtés des projets de périmètres,

✓ 31 mars 2013 : date limite de recueil de l'avis des communes et des EPCI sur les projets de périmètres,

✓ 1^{er} juin 2013 : date limite de prise des arrêtés définissant les nouveaux périmètres,

✓ 1^{er} janvier 2014 : date limite d'application des nouveaux périmètres.

Concernant notre commune, actuellement non adhérente à une communauté de communes (CDC), le préfet a prévu notre intégration à un nouvel EPCI regroupant les collectivités suivantes : CDC d'Horte et Lavalette, CDC du Montmorélien, CDC du Pays d'Aubeterre, CDC du Pays de Chalais et commune d'Yviers, autre commune isolée.

Lors de la séance du 20 juillet 2011, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a émis un avis défavorable au projet de SDCI proposé par le préfet.

En effet, le conseil ne pense pas que l'intégration de la totalité des communes composant la CDC d'Horte et Lavalette soit cohérente par rapport au bassin de vie composé par les communautés de communes de Chalais, Montmoreau et Aubeterre.

Le conseil municipal propose à la place un nouvel EPCI à l'échelle du Pays Sud Charente (les CDC citées ci-dessus plus la future CDC des 4B) ; même si le choix politique ne se porte pas sur une CDC à l'échelle du Pays, les élus souhaitent intégrer la fusion des Communautés de communes du Pays de Chalais, de Montmoreau et d'Aubeterre et de la commune d'Yviers, sans au préalable intégrer la CDC de Chalais.

Enfin le Conseil regrette qu'il n'y ait aucune précision financière dans les propositions de ce schéma, concernant les coûts de cette fusion et des différents transferts de charge.

À suivre !

Denis GIORGESSI

Budget communal 2011 : quelques chiffres

Le budget primitif 2011 de la commune, celui du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) et du CCAS (Centre communal d'action sociale) ont été votés par le conseil municipal le 29 mars 2011.

❖ Compte administratif 2010 :

Le compte administratif 2010 de la commune de Rioux-Martin fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement (dépenses courantes : salaires, charges, fournitures, assurances, frais de télécommunication, subventions aux associations, participation aux syndicats, ordures ménagères...) : 154 372,61 €,
- Recettes de fonctionnement (redevance ordures ménagères, impôts locaux, taxes pylônes, dotations, revenus des immeubles...) : 205 931,50 €,
- Dépenses d'investissement (capital des emprunts, travaux cimetière, achat tracteur...) : 51 572,52 €,
- Recettes d'investissement (fonds de compensation TVA, créances locataires acquéreurs, subvention Etat / cimetière...) : 37 899,94 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	37 899,94 €	205 931,50 €
DÉPENSES	51 572,52 €	154 372,61 €
RÉSULTAT	- 13 672,58 €	51 558,89 €

Il faut rajouter, à ces résultats 2010, les résultats de clôture de l'exercice précédent :

- Résultats 2009 en fonctionnement : 104 408,67 €,
 - Résultats 2009 en investissement : 7 913,71 €,
- et déduire les restes à réaliser en 2011 : 17 290 € en dépenses de fonctionnement, afin de continuer les projets en cours (cimetière, zonage d'assainissement), avant le vote du budget, fin mars 2011.

L'excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice 2011 est donc de **132 918,69 €**. Le déficit d'investissement restant à reporter sur l'exercice 2011 est de 5 758,87 €.

La CAF (capacité d'autofinancement qui permet de rembourser les emprunts et d'investir) de la commune est d'environ 30 %, indicateur d'une bonne situation financière car la moyenne est entre 10 et 15 %.

❖ Budget primitif 2011 :

Le budget primitif 2011 de la commune de Rioux-Martin a été voté comme suit :

- Le budget de fonctionnement dépenses et recettes est équilibré à 312 121 €,
- Le budget investissement recettes et dépenses est équilibré à 141 229 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous trouverez ci-contre le détail du chapitre 6574 : subventions de fonctionnement des organismes privés pour l'année 2011.

Pour rappel, les demandes de subventions doivent parvenir à la mairie avant le mois de mars et doivent comporter les documents suivants : budget réalisé de l'année précédente, budget prévisionnel de l'année, les projets ayant un impact sur la commune et le bilan de l'association. Ces demandes sont ensuite soumises au vote du conseil municipal.

❖ Vote des taux d'imposition 2011 :

Pour rappel, les taux des 4 taxes communales en 2010 étaient les suivants :

- **Taxe d'habitation** : 8,05 %
- **Taxe foncier bâti** : 13,31 %
- **Taxe foncier non bâti** : 34,18 %
- **Taxe professionnelle (TP)** : 9,87 %

Suite à la réforme de la taxe professionnelle en 2011, ces 4 taxes, sans augmentation de la part de la collectivité, ont été modifiées comme suit par le ministère des Finances :

- **Taxe d'habitation** : 16,75 % (sans augmentation pour les administrés : la part de cette taxe perçue par le département sera dès 2011 perçue par la collectivité).
- **Taxe foncier bâti** : 13,31 %
- **Taxe foncier non bâti** : 35,84 %
- **CFE (Cotisation foncière des entreprises/anciennement TP)** : 21,53 %

Conséquences de la réforme de la taxe professionnelle :

Les communes percevant la TP voient leurs bases de calcul fortement diminuer. Afin de compenser cette perte, l'État a décidé de transférer le montant de la part départementale de la taxe d'habitation au profit des collectivités.

Suite à cette réforme, Rioux-Martin percevra 16 750 € de plus que l'année précédente.

Cette somme est à reverser dans le cadre de la GIR (Garantie individuelle des ressources) pour compenser les pertes de recettes d'autres collectivités.

Le conseil municipal, selon le vote suivant : 7 pour et 1 abstention, a décidé d'augmenter le taux de 4 taxes communales de 1 %, afin de suivre le cours de la vie.

- **Taxe d'habitation** : 16,75 % + 1 % de 16,75 = **16,92 %**
- **Taxe foncier bâti** : 13,31 % + 1 % de 13,31 = **13,44 %**
- **Taxe foncier non bâti** : 35,84 % + 1 % de 35,84 = **36,20 %**
- **CFE** : 21,53 % + 1 % de 21,53 = **21,75 %**

Le produit fiscal attendu sera supérieur de 664 € par rapport à l'année 2010 (soit une augmentation, par foyer fiscal, d'environ 6 €).

❖ Subventions aux associations :

BÉNÉFICIAIRE	VOTE 2011
Ligue contre le cancer	30,00 €
ADMR	160,00 €
Donneurs de sang Chalais	170,00 €
Société de chasse Saint-Hubert	1 000,00 €
Défense des cultures	124,00 €
Bambino	80,00 €
Association de pêche	50,00 €
RASED Montmoreau	50,00 €
ATRAIT	1 000,00 €
Bus mobilité	65,00 €
ASCAC	150,00 €
Mise en valeur forêt du Sud Charente	100,00 €
Comité de jumelage	80,00 €
Un Autre Regard en Argenton	1 100,00 €
Croix-Rouge	80,00 €
PASS Sud Charente	14 000,00 €
Pôle Touristique Sud Charente	800,00 €
Amicale Laïque	60,00 €
Promotion Veau de Chalais	80,00 €
CAUE 16	46,00 €
Collège de Chalais / voyage Gourette	30,00 €
	19 255,00 €

Travaux et projets communaux

L E NOUVEAU CIMETIÈRE PAYSAGER « CHEZ MARTIN »

Après la construction du mur de soutènement du cimetière, l'hiver dernier, les travaux du cimetière se poursuivent. L'entreprise Naudin TP a dessiné les futures allées du cimetière et a réalisé une clôture en ciment pour protéger contre les attaques des rongeurs. Un grillage torsadé sera installé entre les poteaux.

Une haie variée sera plantée à l'automne pour parfaire la clôture de ce cimetière paysagé.

L'entrée du cimetière est en cours de réalisation : des

arbres de la haie ont été coupés et deux piles en pierre de taille ont été montées. La construction de ces deux piles en pierres de pays a été réalisée par Timothée Condemine. Un muret en moellons, de part et d'autre des piles, ainsi qu'un portail en fer, viendront compléter cette entrée.



L'entrée du cimetière



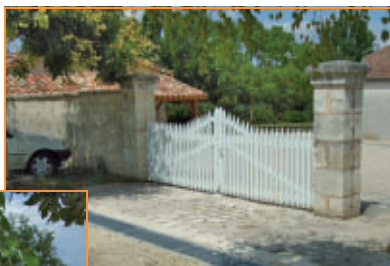
Le mur de soutènement et la clôture du cimetière

A MÉNAGEMENT DE LA COUR DE LA SALLE DES FÊTES

La cuisine de la salle des fêtes était régulièrement inondée lors des précipitations importantes. Toute l'eau de ruissellement de la cour et du parking s'engouffrait dans les cuisines.

Afin de remédier à cela, la collectivité a mandaté l'entreprise Naudin TP, au printemps, pour aménager la cour de la cuisine :

- Installation de grilles pour la récupération des eaux de pluie devant le portail de la cour et devant les cuisines.
- Goudronnage de la cour et mise en place d'un revêtement en graviers blancs.



P ROJET DE FERME PHOTOVOLTAÏQUE « CHEZ BIROT »

Le projet de ferme photovoltaïque au sol, sur les parcelles communales « Chez Birot », est stoppé. En effet, le prix de rachat de l'électricité solaire ayant fortement diminué, Valenco, la société qui devait monter ce projet, ne le juge plus rentable.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un courrier de cette société qui nous indiquera leur décision quant à l'arrêt définitif du projet.

A MÉNAGEMENT DU BOURG AFIN D'Y LIMITER LA VITESSE

Lors de la première réunion de travail, qui a eu lieu le 22 décembre 2010, entre le bureau d'étude ERI, retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg, les élus de Rioux-Martin, le conseil général de la Charente (gestionnaire de la route départementale) et le CAUE (Conseil architecture urbanisme et environnement), une visite de terrain a permis de mettre en évidence les points noirs du bourg.

Suite à cette rencontre, ERI a réalisé l'avant-projet pour l'aménagement de la traversée du bourg de Rioux-Martin.

Le bureau d'études a proposé différentes solutions d'aménagements chiffrées pour sécuriser la traversée du bourg :

- Aménagement de l'entrée Sud, en direction de La Genétouze (3 solutions possibles).
- Poursuite de la création du chemin piétons + haies + bordures jusqu'à la mairie.
- Aménagement de bordures sous la mairie.
- Changement de la priorité au carrefour entre la RD 20 et la RD 432.
- Création d'une zone à 30 kilomètres/heure dans le centre bourg, avec traitement des carrefours en résine.
- Création d'une écluse, avec rétrécissement de la chaussée à une voie et de 3 places de parking en face de la halte aux randonneurs.
- Aménagement du pont.
- Prolongation de la haie jusqu'à l'entrée Nord, en direction de Chalais.
- Aménagement de l'entrée Nord (3 solutions possibles).

Les 3 solutions proposées pour aménager les deux entrées du bourg (entrée Sud et entrée Nord) sont les suivantes :

- Solution 1 : création d'une porte d'entrée avec plantation d'arbres (coût : 2 200 € TTC) : solution retenue pour l'aménagement de l'entrée Nord, en direction de Chalais.
- Solution 2 : création d'un îlot franchissable (coût : 25 000 € TTC),
- Solution 3 : création d'un îlot non franchissable (coût : 43 000 € TTC), solution retenue pour l'aménagement de l'entrée Sud, en direction de La Genétouze, car les véhicules y circulent plus rapidement et seule cette solution permettra un réel ralentissement des véhicules.

La totalité des travaux, pour l'aménagement de toute la traversée du bourg, coûte plus de 150 000 €. Il est donc proposé de réaliser les travaux en 3 phases consécutives (une par an sur 3 ans).

L'avant-projet, réalisé par ERI, permettra à la collectivité de définir les travaux à réaliser prioritairement.

Il permettra également la réalisation des dossiers de subvention auprès de l'État (DGE) et du conseil général (prévus fin 2011). Les travaux pourraient être financés à hauteur de 50 %.

A GENDA 21 DE RIOUX-MARTIN, LABEL « NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR »

La commune de Rioux-Martin a été labellisée « Notre Village Terre d'Avenir » par le comité national de labellisation de l'association « Notre Village », en 2007, pour une durée de trois ans (2008-2010).

Céline Robert, de « Notre Village », est venue en novembre 2010 afin de réaliser la phase de suivi et d'évaluation continue de notre démarche. Le bilan ne pourra être donné qu'après réengagement de la commune pour la mise en place d'un nouveau label « Notre Village Terre d'Avenir » pour la période 2011-2013 (coût: 1 000 € + adhésion annuelle à l'association: 111 €/an).

La municipalité a été surprise de la façon dont le nouveau programme « Notre Village Terre d'Avenir » a été proposé par « Notre Village ». Le conseil aurait souhaité connaître les modalités du réengagement avant le passage de la technicienne de l'association. Le conseil ne peut décider du renouvellement d'une action sans avoir eu au préalable le bilan, qui fait en principe partie intégrante de l'action en cours, et non de la prochaine action.

26 actions, proposées par le comité de pilotage et validées par le conseil municipal, étaient à mettre en place dans le précédent programme. Sur ces 26 actions, seulement 10 sont terminées, il en reste aujourd'hui 16 à finaliser ou à débiter. La commune préfère donc se consacrer sur les actions en cours, dont certaines, indispensables, sont coûteuses (ex.: aménagement des entrées du bourg).

Les conseillers municipaux reconnaissent que l'Agenda 21 est un très bon outil de réflexion à l'échelle de la commune. C'est pourquoi cette démarche sera poursuivie en interne. La commission Agenda 21 continuera à se réunir et fera des propositions d'actions, en faveur du développement durable, à la collectivité.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de ne pas se réengager auprès de l'association « Notre Village » pour la mise en place d'un nouveau label « Notre Village Terre d'Avenir ».

S ERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Rapport annuel du SPANC de Rioux-Martin

Ce rapport comprend le bilan des contrôles d'assainissement non collectif (ANC) réalisés depuis 2006. Il est disponible en mairie.

Le taux de conformité des assainissements non collectifs de la commune est de **43 %** (moyenne basse).



Contrôles du bon fonctionnement des ANC en 2011

Le diagnostic des ANC de toutes les maisons de Rioux-Martin a été finalisé en 2010. A partir de 2011 vont débiter les contrôles du bon fonctionnement des ANC. Le contrôle est effectué, en moyenne, tous les cinq ans. Des contrôles plus fréquents peuvent être en outre réalisés en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

En 2011 seront contrôlées les installations dont les diagnostics ont été effectués en 2006.

Les premières visites débiteront fin août. Les personnes concernées recevront un courrier où seront stipulés le jour et l'heure du rendez-vous avec la technicienne assainissement de la CDC du Pays de Chalais. En cas de non disponibilité, elles pourront modifier la date avec elle.

Zonage d'assainissement

La commune a réalisé en 2005 son zonage d'assainissement; deux secteurs avaient été définis: un secteur qui, à terme, pourrait être assaini collectivement, et un secteur qui resterait en assainissement non collectif, soit le reste de la commune.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne et conseil général de la Charente sont les principaux financeurs pour la réalisation d'un assainissement collectif et seules les collectivités ayant des impacts forts sur des usages ou sur le milieu naturel seront prioritaires pour l'obtention d'une aide financière. Cela n'est pas le cas de Rioux-Martin, et le dossier ne pourrait être étudié avant 2013.

De plus, ce projet n'étant pas viable financièrement en raison du faible nombre d'habitations à brancher, la municipalité a souhaité trouver la meilleure solution d'assainissement en terme de performance, de coût et d'équité pour les usagers.

Dans ce but, fin 2010, nous avons missionné le bureau d'études *Impact Eau Environnement* pour étudier toutes les solutions possibles d'assainissement des habitations agglomérées du bourg, celles pour qui avait été envisagée au départ une solution de traitement collectif.

Ce bureau d'études a eu pour missions: caractérisation du périmètre d'étude, avec recueil des données (milieu naturel, démographie, urbanisation...), analyse de la situation (contraintes d'habitat, études des sols: sondages et tests) et l'étude des solutions envisageables, avec réhabilitation de l'assainissement non collectif, solutions en non collectif regroupé (scénarios), incidences et critères de choix, afin de permettre à la collectivité de réviser son zonage d'assainissement.

En janvier et février 2011, le bureau d'études est donc passé dans toutes les habitations du bourg, actuellement classées en assainissement collectif, afin de réaliser des sondages et des tests de perméabilité. Une réunion publique a été organisée le 25 mai 2011, afin de présenter les résultats des visites de terrain et la solution retenue par la collectivité: **zoner l'ensemble du territoire communal en assainissement non collectif.**

Ce projet de zonage a été passé en enquête publique, du 6 juin 2011 au 7 juillet 2011. Un registre a été mis à la disposition du public durant cette période et un commissaire enquêteur a tenu 3 permanences. Durant cette période aucune observation n'a été relevée. Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable à l'étude portant sur la révision du zonage d'assainissement de Rioux-Martin, qui a fait **le choix d'un zonage d'assainissement non collectif.**

Le conseil municipal a validé cette décision lors de la réunion du 20 juillet 2011. Un arrêté sera publié prochainement afin de rendre public le nouveau zonage d'assainissement.

Les habitants du bourg et de « Chez Bariot » dont les assainissements ne sont pas aux normes ont 4 ans, à compter de 2011, pour remettre leur installation aux normes.

Les fiches techniques de chaque assainissement concerné, décrivant l'existant et proposant des solutions de réhabilitation, sont disponibles en mairie. La mairie vous informera sur les démarches à suivre pour réhabiliter votre assainissement et sur les éventuelles subventions.

Un courrier, reprenant ces informations, sera envoyé à chaque personne concernée.

Randonnée du 1^{er} mai 2011

Une fois de plus, cette journée a été placée sous le signe de la bonne humeur. 130 marcheurs s'étaient donné rendez-vous sous le préau de la salle des fêtes, pour ensuite randonner autour de Rioux-Martin. Au programme, deux circuits de 8 et 12 km, suivis d'un casse-croûte champêtre servi par les bénévoles de l'association.

La réputation du circuit (paysages variés, magnifiques points de vue, ravitaillement, dénivelés...), l'accueil, la taille des omelettes, l'aillet et les fraises, sont autant de bonnes raisons pour ne pas manquer cette journée incontournable !

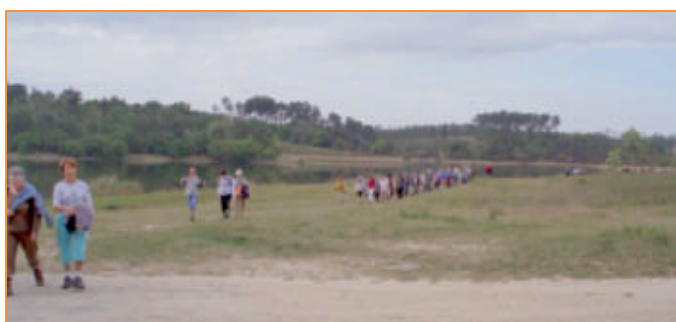
Merci à Jacques et à Jean (nos guides préférés).



La grande tablée sous le préau



Les fameuses omelettes à l'oseille et à l'aillet



Les randonneurs à l'étang des Belettes

Manifestations à venir

Cette année pas de jeux intervillages. En effet, après les éditions très réussies de 2010 à Rioux-Martin et de 2011 à Brie-sous-Chalais, c'était au tour de Curac de les organiser. La commune n'ayant plus de comité des fêtes cette année, la manifestation a été annulée. Nous espérons que cette manifestation festive, permettant le rapprochement des communes, ne disparaîtra pas !

❖ Théâtre à la salle des fêtes de Rioux-Martin le samedi 10 septembre

L'Amicale laïque de Chalais présente *Une tête de Guedeglu*. Entrée gratuite.



❖ Concert de musique classique dans l'église de Rioux-Martin le dimanche 25 septembre 2011

L'ensemble de musique classique « Arpeggione » vient à Rioux-Martin depuis 20 ans. A cette occasion, notre association a décidé de les fêter et de les honorer. Tous les habitants de la commune, mélomanes ou non, sont invités à se joindre à nous pour ce rendez-vous exceptionnel.

❖ Foire automnale et vide-grenier le dimanche 2 octobre 2011

La réussite de cette nouvelle formule nous encourage à renouveler l'association de la foire et d'un vide-grenier.

Si vous êtes intéressés par le vide-grenier, ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à nous contacter !

Mme Joëlle Mercadé au 05.45.98.13.73 (aux heures des repas).





Le Bureau

L'association ATRAIT a organisé son assemblée générale le 27 janvier 2011. Le bureau a été en partie modifié :

- Géraldine Nadaud, présidente
- Laure Denquin, vice-présidente
- Aurélie Marchadier, secrétaire
- Ambre Chatelain, secrétaire adjointe
- Magdeleine Thibault, trésorière
- Lisa Mouclier, trésorière adjointe
- Michel Léon, de l'ASCAC, membre du conseil d'administration
- Joël Boniface, membre du conseil d'administration

L'esprit de l'association reste identique : initiation pour tous à l'attelage de loisirs, participation aux manifestations locales et accueil des randonneurs.

TREC monté, organisé le 6 mars 2011

Nouveauté cette année, l'association, en partenariat avec le Comité départemental de tourisme équestre de la Charente (CDTE 16) et le Comité départemental d'équitation (CDE 16), a organisé la première étape du championnat départemental de TREC (Technique de randonnée équestre de compétition) monté. Les associations Un autre regard en Argentonne et l'ASCAC (Jumping Chalais) nous ont prêté main-forte pour organiser cette journée. Nous les remercions!!

24 cavaliers de Charente et de Charente-Maritime ont participé à cette première étape du challenge départemental de TREC monté de la Charente.

Au programme :

- Matin : un parcours de 16 km sur les chemins de Rioux-Martin, autour de l'étang des Belettes avec quelques pièges techniques et une boussole à l'arrivée.
- Après-midi : un parcours composé de 12 obstacles dans les prés derrière la mairie de Rioux-Martin ; au programme : passage d'une porte, sauts, plans ascendant et descendant, immobilité...

La réussite de cette compétition est due en grande partie aux nombreux bénévoles. Les participants ont apprécié l'accueil, les infrastructures équestres autour de la mairie et les nombreux chemins de randonnée. Une seconde édition sera certainement organisée en mars 2012.



TREC : une équipe sur le parcours d'orientation et de régularité

Les activités

L'ATRAIT poursuit l'aménagement de son site, en finalisant les clôtures électriques autour des boxes et en installant des abreuvoirs dans tous les prés.

Dans un projet de plus grande autonomie, l'ATRAIT, avec l'aide de ses bénévoles et des agriculteurs voisins, a fauché et bottelé son foin cette année. Les adhérents de l'association participent aux différentes tâches indispensables : soins des chevaux, entretien du site, préparation des manifestations... le tout ponctué de moments festifs.



TREC : une partie des membres du jury à un point de contrôle

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente soutient notre association en nous aidant dans certaines tâches : construction d'obstacles, de toilettes, entretien des clôtures... (contre l'octroi d'une subvention)

Un bémol dans notre activité d'accueil des randonneurs équestre : cette année, nous n'avons accueilli qu'un groupe de randonneuses, en mai. Elles sont restées 4 jours et ont beaucoup apprécié les nombreux circuits de randonnée autour de Rioux-Martin. A nous peut-être de plus communiquer sur les possibilités d'accueil et sur les multiples randonnées autour de Rioux-Martin.



Randonnée à Brie-sous-Chalais

En plus de son activité hebdomadaire le samedi matin, durant laquelle les bénévoles entretiennent le site, travaillent les chevaux..., ATRAIT a participé aux manifestations suivantes :

- 1^{re} Aigu-Rando, organisée à Saint-Aigulin le 25 avril 2011
- TREC monté à l'Etrier Charentais le 1^{er} mai 2011
- Fête de Brie-sous-Chalais le 1^{er} week-end de juin,



Randonnée de la Saint-Hubérienne à Rioux-Martin

- Randonnée nature « la Saint-Hubérienne », organisée à Rioux-Martin le 19 juin 2011,
- Randonnée de Brie-sous-Chalais, le 26 juin 2011,
- Fête d'Yviers, le 24 juillet 2011.

Manifestations à venir

- Baptêmes en calèche lors du Jumping International du Sud Charente à Chalais, du 12 au 14 août 2011.
- Journées portes ouvertes de l'association le dimanche 18 septembre 2011 : présentation de l'association, promenades en calèche dans le bourg de Rioux-Martin, baptêmes dans la carrière, démonstration de travail à pied... Suivi d'un apéritif offert aux visiteurs, vers 18 h.
- Promenades et baptêmes en calèche lors de la foire automnale de Rioux-Martin le dimanche 2 octobre 2011.
- Participation au Noël des enfants de la commune fin décembre 2011.

Amoureux des chevaux et de la nature, venez nous rejoindre tous les samedis matin pour de bons moments (de 10 h à 12 h).

Renseignements : 05 45 98 19 04 ou 06 76 41 74 83



Travail à la longe d'Osco, notre trotteur



Baptêmes en calèche lors de la fête d'Yviers

L A SOCIÉTÉ DE CHASSE « LE SAINT-HUBERT CLUB CHALAISIEEN »

Présidée par Mme Nelly Chadefaud

L'association du Saint-Hubert Club Chalaisien, société de chasse regroupant sept communes (Rioux-Martin, Chalais, Yviers, Bazac, Saint-Avit, Médillac et Sauvignac) organise une dizaine de manifestations tous les ans.

Une grande partie du gibier (chevreuil et sanglier) est distribuée aux propriétaires et à chaque commune qui le demande pour le repas des aînés.



Pêche à la truite



Randonnée nocturne

Les manifestations en 2011

- Une soirée sanglier à la broche le 19 février avec 120 participants.
- Un concours chasse au lapin sur 2 jours comptant pour la coupe de France avec hébergement des participants venant de régions éloignées (2 équipages espagnols, 1 de l'Hérault, 1 de l'Aude, 2 de Bretagne...) les 12 et 13 mars.
- Le banquet annuel le 10 avril avec 160 repas (gratuit pour les propriétaires); au menu: daube de chevreuil et grillades de sanglier.
- Le loto à la salle des fêtes de Chalais le 29 avril.



Concours chasse sur lapins



Rando VTT, marche, trail et équestre

- La journée pêche à la truite avec soirée paëlla, le soir, le 21 mai (nous remercions l'uncle Bens pour la fabrication de la paëlla gratuitement ainsi que la famille Bonnin pour le prêt de l'étang).
- Une randonnée VTT, marche, trail et équestre (avec la participation de l'ATRAIT) avec 210 participants, suivie d'un repas sous l'auvent de la salle des fêtes avec cuisson de la viande dans le four à pain communal.
- Le ball trap les 9 et 10 juillet avec 175 planches réalisées.
- Une marche nocturne le 22 juillet avec plus de 300 participants.
- Une soirée le 1^{er} octobre.
- Un concours de chasse sur lapins les 19 et 20 novembre.
- Un loto à la salle des fêtes de Chalais le 29 décembre.

Les manifestations de 2012

- Un concours AFACC sur lièvre et chevreuil (dates à définir).
- Une soirée sanglier à la broche le 18 février.
- Le banquet annuel le 8 avril.
- Une journée pêche à la truite avec soirée paëlla le 19 mai.
- La 3^e rando VTT, marche trail et équestre le 17 juin.
- Le ball trap les 7 et 8 juillet.
- La marche nocturne le 20 juillet.
- Une soirée en octobre.
- Un loto à la salle des fêtes de Chalais (date à définir).

Rendez-vous aux Jardins: « Le jardin nourricier », du 3 au 5 juin 2011

La thématique choisie pour l'édition 2011 de *Rendez-vous aux jardins* « Le jardin nourricier » nous a proposé de réfléchir au jardin qui nourrit le corps et l'esprit. Les nourritures terrestres sont produites dans les potagers, les vergers, les jardins maraîchers et tous les jardins d'utilité mais également dans de nombreux domaines où l'économie domestique joue un rôle important.

Les *Rendez-vous aux jardins* de la Lézardière à Rioux-Martin ont eu lieu du 3 au 5 juin 2011. De nombreuses personnes ont pu visiter gratuitement le jardin de M. Foucaud et ont pu admirer des carrés d'aromatiques médiévales (dont certaines rares) du monde entier.

« Découverte par les enfants du jardin de la Lézardière : textures, senteurs et saveurs, juin 2011

La petite section de l'école maternelle de Chalais est venue découvrir les textures, les senteurs et les saveurs du jardin de la Lézardière.



L'équipe des jardiniers au grand complet



Dégustation de framboises blanches !

Cette découverte s'est faite en deux parties :

- **Début juin** : Les enfants ont découvert les senteurs du jardin en comparant les odeurs des multiples plantes. Ils ont ensuite travaillé le toucher en plantant chacun une graine de *Capucine* ou de *Belle de nuit* dans un pot de terre (pots donnés par le Centre social de Barbezieux) et ont développé leur goût grâce à la dégustation des fruits du jardin et à des infusions de menthe et de verveine, préparées par le maître des lieux.
- **Fin juin (20 jours plus tard)** : Les enfants ont pu voir que les graines semées avaient germé et ont ramené les plants chez eux. Ils ont ensuite réalisé des cartes odorantes avec des fleurs fraîches cueillies dans le jardin.

Contact : M. Yves Michel Foucaud

Le Bourg – 16210 Rioux-Martin.

Tél : 05.45.98.14.04

Mail : lalezardiere3@wanadoo.fr

Site internet : <http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr/>

Lien partenaire : www.plantearomatique.com (M. Laurent Bourgeois)

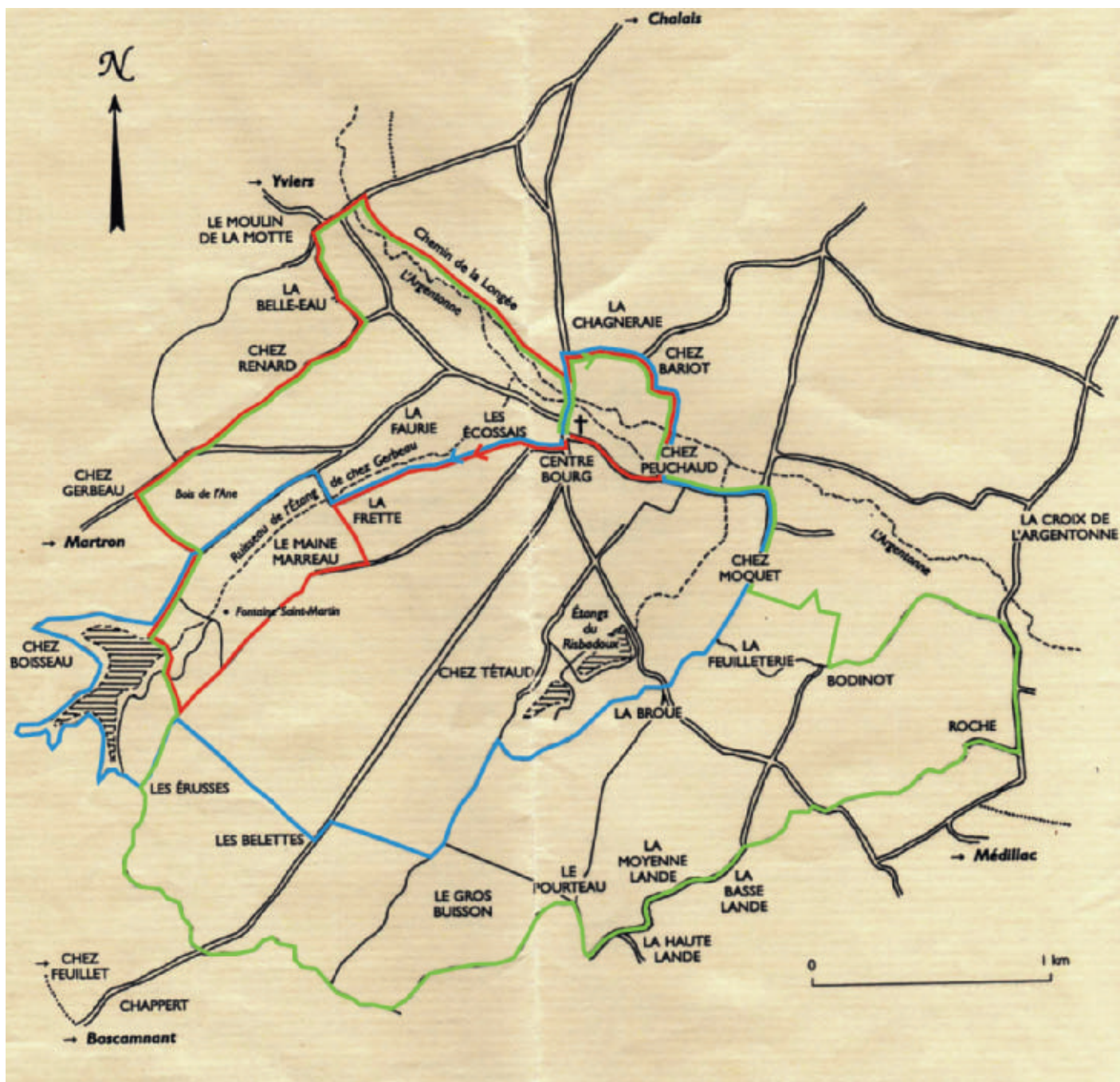
Les 3 circuits de Rioux-Martin

- **Circuit de la Belle Eau**, circuit en rouge, distance : 7 km
- **Circuit des Etangs**, circuit en bleu, distance : 12 km
- **Circuit des Landes**, circuit en vert, distance : 18 km

Ces 3 circuits, empruntant des routes et chemins communaux ou ruraux, ne sont pas balisés. Le départ des 3 circuits se fait depuis la place de la halte aux randonneurs, au centre du bourg de Rioux-Martin.

Ces 3 parcours sont praticables à pied, à VTT, à cheval et en attelage.

Un dépliant décrivant ces 3 sentiers, ainsi que la commune, son patrimoine et ses manifestations, a été réalisé par la collectivité. Il sera prochainement disponible en mairie et à l'office de tourisme de Chalais.



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2011 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2011 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2012.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PIÈCES A PRODUIRE

À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Coordonnées de la Mairie

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public trois demi-journées par semaine :

- le mardi de 9 h à 12 h,
- le jeudi de 9 h à 12 h,
- le vendredi de 9 h à 12 h.

M. le Maire, Denis Giorgessi, est présent en mairie les jours ci-dessus en fin de matinée. Néanmoins pour le rencontrer il est préférable de prendre rendez-vous.

Toute fermeture exceptionnelle de la mairie est affichée au préalable avec les numéros du maire et de ses adjoints en cas d'urgence.

Un nouveau panneau d'affichage a été installé à l'extérieur de la mairie, à gauche de la porte d'entrée. Les informations suivantes y seront affichées : convocation du conseil municipal, compte rendu de la dernière réunion du conseil, réunions publiques, bans de mariages, annonce de travaux sur les réseaux de la commune... Les autres informations légales sont affichées dans le hall de la mairie : arrêté d'urbanisme, chasse, pêche...

Téléphone : 05 45 98 19 04, fax : 05 45 98 21 08,

Nouvelle et seule adresse e-mail de la commune :
rioux-martin@orange.fr

Pour vous accueillir :

- Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.
- Mlle Géraldine Nadaud, chargée des projets communaux et du site internet.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies...

Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune. **Adresse :** www.rioux-martin.monclocher.com



Permanences du 2^e semestre de l'ADIL 16 en Sud-Charente (à compter de septembre 2011)

L'association départementale d'information sur le logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

Chalais : premier mardi du mois de **10 h à 12 h** au Relais Services Publics, 2 rue Jean-Rémond – Permanences le 6 septembre, le 4 octobre, le 6 décembre

Coordonnées :

67 boulevard Besson-Bey
16000 ANGOULÊME
Tél : 05 45 93 94 95
Fax : 05 45 93 94 96
Site internet : www.adil.org/16/

LE DON DU SANG

Depuis le début de l'année les dons de sang sont en baisse. Les réserves des Centres de transfusion sanguine restent fragiles. Il faut se mobiliser pour inverser cette tendance qui un jour risque de poser de graves problèmes.

Aucun médicament ne peut remplacer le sang. Il est vital pour les personnes qui en ont besoin. Il est utile pour les maladies du sang, les cancers et pour les hémorragies (opérations chirurgicales, accidents, accouchements).

Plus d'un million de malades sont soignés chaque année grâce aux dons de sang.

Les besoins augmentent tous les ans, en 2009 par jour 8 800 dons étaient nécessaires, aujourd'hui il faut **9 500 dons** pour répondre à la demande des hôpitaux et des cliniques.

Les personnes en bonne santé, âgées de 18 à 70 ans, 65 ans pour un premier don, doivent se sentir concernées. Donner son sang c'est faire un geste pour sauver des vies, pour aider à soigner et à guérir des malades. C'est un geste citoyen.

OÙ PEUT-ON DONNER SON SANG ?

- sans rendez-vous au Site de transfusion, hôpital de Girac, 16470 Saint-Michel,
- dans les collectes mobiles qui sont organisées dans les communes du département avec le concours des amicales de donateurs de sang bénévoles (ADSB). Il y a des collectes sur tout le territoire national.

Ces collectes sont annoncées :

- sur le site internet de l'Établissement Français du Sang (EFS) www.dondusang.net
- sur le site des ADSB www.ffsb.org
- par voie de presse, tracts, affiches, banderoles.

En 2011 l'Amicale des volontaires et bénévoles du sang de Chalais et environs organise 6 collectes à la salle des Fêtes et des Conférences de Chalais :

Lundi 8 août 2011 : 16 h – 20 h
Lundi 17 octobre 2011 : 16 h – 20 h
Lundi 19 décembre 2011 : 16 h – 20 h

Pour tous renseignements s'adresser :

- à la présidente, Mme Dadat Colette
Chez Camus 16210 Yviers – Tél. : 05 45 98 02 98
Email : colette.dadat@orange.fr
- au site de transfusion à l'Hôpital de Girac
16470 Saint-Michel – Tél. : 05 45 91 46 44

DON DE SANG = DON DE VIE

La Font des Abîmes

Le service d'eau potable du Siaep de la Font des Abîmes regroupe les communes de : Bardenac, Brie-sous-Chalais, Chalais, Curac, Médillac, Montboyer, Rioux-Martin et Yviers.

La population desservie est de 2 322 habitants.

La société AGUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **1 288 abonnés**.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2011 entre 261,25 € et 267,71 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2011, toutes taxes comprises), avec une **variation par rapport à 2010 comprise entre 2,97 % et 5,03 %**.

Sur ce montant, 80 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- ♦ Moreau Chloé, née le 4 février 2011, chez Mlle Ingremeau Olivia et M. Moreau Jérôme, à la Moyenne Lande
- ♦ Gargot Tiffany, née le 4 juillet 2011, chez M. et Mme Gargot Franck et Nirina, Chez Bariot

Décès :

- ♦ Laporte Yvette, née Lebrun, décédée le 24 mars 2011 à Boscammant
- ♦ Rigou Jean-Marie, Joël, décédé le 12 avril 2011 à Boscammant
- ♦ Barlaam Colette, née Bouchaud, décédée le 22 avril 2011 à Saint-Michel
- ♦ Aguila-Dournois Michèle, décédée le 31 mai 2011 à Bordeaux

Décès de M. Joël Rigou

M. Rigou a été maire de la commune durant deux mandats, de 1971 à 1983. Durant cette période, il a contribué à améliorer la qualité de vie des habitants. Il était aussi un précurseur dans la gestion de son personnel communal en veillant à la formation de tous.

Directeur de la publication : le maire, Denis Giorgessi

Impression : Le vent se lève... (Rioux-Martin)